

*Sécurité de la vieillesse—Loi*

● (1530)

Je sais que nous ne pouvons garantir aux pensionnés que d'autres se joindront à eux dans la lutte contre l'inflation, mais nous croyons avec optimisme que tous les Canadiens sont prêts à relever ce défi national.

Les Canadiens savent relever les défis, monsieur le Président, mais, à mon avis, le gouvernement ne devrait pas compter sur les citoyens âgés pour faire les frais de sa mauvaise administration et de ses erreurs intentionnelles.

A propos de la motion tendant à reporter la mise aux voix à six mois, motion présentée par le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) je dirai que si les députés ministériels ont confiance en leurs propres programmes, dans six mois d'ici, cette mise aux voix pourra se révéler inutile. Il pourra alors se révéler inutile d'imposer un programme d'austérité aux citoyens âgés. Si les programmes en question sont aussi remarquables et salutaires pour le Canada que certains députés ministériels sont portés à le croire, il est inutile de mettre en vigueur dès maintenant un programme d'austérité qui affectera les citoyens âgés.

Ces derniers ont toujours accordé leur soutien au pays et continueront à le faire, mais j'estime que nous pourrions nous adresser à d'autres classes de la société, car si nous ne le faisons pas, nous leur rendons un mauvais service en dépit de tous les efforts et le labeur de ces gens pour édifier le Canada. Je n'appuierai certes pas un programme d'austérité qui s'en prend aux citoyens âgés.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. McKnight:** J'entends des députés là-bas dire: «Quelle honte!» Cela peut sembler étonnant, mais il y a peu de députés ministériels qui seraient prêts à imposer ce programme d'austérité s'ils pouvaient voter librement . . .

**Une voix:** Autrement ils seraient révoqués de leurs fonctions aux comités.

**M. McKnight:** . . . comme le député d'Edmonton-Nord (M. Paproski) peut le faire de ce côté-ci de la Chambre, ils voteraient probablement avec les députés de ce côté-ci de la Chambre contre ce projet de loi, monsieur le Président.

**M. John Evans (Ottawa-Centre):** Je suis heureux, monsieur le Président, de pouvoir participer à ce débat, surtout à la suite du député de Kindersley-Lloydminster (M. McKnight), dont l'opinion est en général fort réfléchi. Je suis persuadé qu'il croit vraiment tout ce qu'il dit, et je l'ai écouté très attentivement. Je voudrais faire deux ou trois observations au sujet de ce qu'il a dit et, notamment, que nous pourrions en viser d'autres, que nous devrions étendre la portée du programme de restrictions le plus possible et ne pas le limiter à certains secteurs de notre société, car d'autres pourraient y contribuer davantage. Compte tenu de la conjoncture actuelle, je ne saurais être d'accord là-dessus. Quels autres secteurs de notre

société sont mieux en mesure de supporter le plus gros de la crise que nous subissons à l'heure actuelle?

**Une voix:** Les pauvres.

**M. Evans:** Jetons un coup d'œil sur la situation des sociétés; nous avons entendu le Nouveau parti démocratique dire que nous devrions imposer davantage les sociétés. C'est le député de Regina-Est (M. de Jong), je crois, qui a dit l'autre jour que c'était là qu'il nous fallait prendre l'argent, dans l'impôt des sociétés, parce que les sociétés font des profits excessifs. Les bénéficiaires des sociétés ont baissé l'an dernier de 50 p. 100. Ils sont 50 p. 100 plus bas. Ce n'est donc pas une question d'augmenter de 6 et 5 p. 100 seulement, car c'est une baisse absolue de 50 p. 100, par rapport à l'année précédente. Du fait de cette diminution, des gens sont mis au chômage, des entreprises ferment leurs portes et cela augmente la charge des particuliers, et celle de l'État, qui doit payer l'assurance-chômage et les autres formes d'assistance sociale à ceux qui ont perdu leur emploi.

Je suis d'accord pour dire que le secteur industriel, le secteur des affaires, doit payer sa juste part, mais peut-il réellement faire davantage? Je prétends que, actuellement, ce secteur ne peut pas supporter plus de charges. Les fonctionnaires en activité ont été soumis au programme des 6 et 5 p. 100. Leurs salaires augmenteront de 6 p. 100 cette année et de 5 p. 100 l'an prochain.

Nous avons entendu beaucoup de choses au comité au sujet du bill C-133 et d'autres projets de loi. On a dit qu'il n'était pas juste d'appliquer les restrictions aux pensions, aux programmes généraux de transfert, car contrairement aux employés qui disposent de la négociation collective et d'autres moyens pour rétablir leur situation une fois le programme de restrictions terminé, les pensionnés n'ont aucun recours. Cela m'a fait réfléchir un long moment, parce que, à première vue, cela semble juste. Il semble vrai, en effet que les pensionnés ne peuvent pas négocier et ne peuvent pas obtenir d'augmentations, alors que les travailleurs eux le peuvent.

Puis, j'ai examiné les faits, pour voir si c'était vrai. Si vous regardez les chiffres, vous constaterez que, en vérité, les travailleurs ne sont pas en mesure de retirer davantage du système que le système ne peut payer. A long terme, les salaires et les traitements des travailleurs n'ont pas augmenté plus que la productivité. Ils n'ont pas augmenté de façon astronomique au-dessus du taux d'inflation. Il est certain que ce peut être le cas au cours de périodes relativement courtes où les traitements dans un secteur particulier peuvent monter en flèche. C'est normal. S'il y a pénurie de certaines professions, leurs traitements augmentent. Mais pendant la période de cinq à dix ans les traitements ont généralement progressé à la même vitesse que l'inflation, plus un facteur de productivité.